



DELIB 2023.29

## SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 13 Avril 2023 à 11h00

Salle 2 Carrer de la Font Vella - Rodès (66320)

### Création d'un emploi d'Ingénieur Territorial Principal (dans le cadre d'un avancement de grade)

L'an 2023 le 13 avril à 11h00, le Comité Syndical, s'est réuni salle 2 Carrer de la Font Vella - Rodès (66320) sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 5 avril 2023 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

« Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 4 avril 2023 à 17h30 - salle du Conseil Municipal - Mairie de Saint-Féliu d'Avall, le comité syndical, conformément au Code Général des Collectivités, délibère quel que soit le nombre de membres présents ».

#### Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - MM. Jean-Luc GAMEZ - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE - M. Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ
	Absents et excusés	Mmes Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Rémi GENIS - Patrick GOT - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	M. Bernard LEHOUSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présents	MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH
	Absent et excusé	MM. René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPIR	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

**Quorum** : 19 délégués      **Présents** : 18 délégués

**Secrétaire de séance** : le comité désigne comme secrétaire de séance : Mme Joëlle ESTELA-METOIS

**Pouvoirs** : Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Gilles GUILLAUME - M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT - M. Fabrice TIGNERES à M. Jérôme DE MAURY

Rapporteur : Monsieur Jérôme DE MAURY – 4° vice-président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°19/108 en date du 9 décembre 2019 fixant les ratios promus/promouvables après avis du comité technique compétent ;

Vu l'arrêté en date du 26 janvier 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Considérant qu'un agent titulaire appartenant à l'effectif du syndicat au grade d'ingénieur territorial peut prétendre à l'avancement au grade d'ingénieur territorial principal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 conformément à ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) le 13 mars 2023 et selon le tableau d'avancement de grade arrêté au titre de l'année 2023,

Considérant la possibilité de créer un emploi d'ingénieur territorial principal, le SMTBV étant assimilé à une commune de 20 000 à 40 000 habitants,

Considérant que cet emploi sera accessible uniquement par voie d'avancement de grade,

Le président propose de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'ingénieur territorial principal relevant de la catégorie A à temps complet pour occuper les fonctions de directeur du SMTBV. Cet agent restera placé sous l'autorité du président. L'inscription des crédits nécessaires sera faite sur les budgets correspondants (cf. DOB 2023).

Sur proposition du président, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de créer un emploi d'ingénieur territorial principal permanent à temps complet.
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.
- de modifier en ce sens le tableau des effectifs.

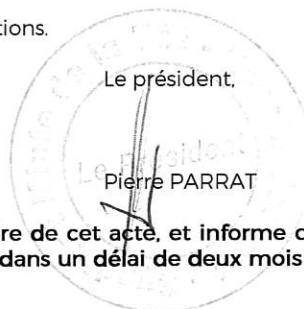
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et la secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023  
Reçu en préfecture le 18/04/2023  
Publié le  
ID : 066-200087286-20230414-2023291-DE



[Publié le 18/04/2023 sur le site internet du SMTBV](#)



**M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.**